

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 27 MARS 2019

L'an deux mil dix neuf le vingt sept mars à vingt heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur MAILLE Antoine, Maire ;

Etaient présents : ÈDELINE R, DESORMEAUX G, DAGUIN R, LIGNEL G, MAILLE A, DUTOT F, GROUSSARD P, PILAT A, LAIZÉ G, RUAUX JC, BIANCHI M.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : BÉRANGER D, DESLANDES M, BLIN C, CUADRADO K.

Date de convocation : 15 mars 2019

Date d'affichage : 28 mars 2019

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 11

Sont examinés les points à l'ordre du jour.

1 – Approbation du compte administratif 2018 du budget de la commune

Délibération 2019-06

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur RUAUX Jean-Claude, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur MAILLE Antoine, Maire, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement	Fonctionnement	Investissement	Investissement
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		105 020.87	44 974.35	
Op. de l'exercice	374 678.13	449 497.05	115 074.58	91 980.39
TOTAUX	374 678.13	554 517.92	160 048.93	91 980.39
Résultats de clôture		179 839.79	68 068.54	
Restes à réaliser			8 204.00	5 848.00
Totaux cumulés			168 252.93	97 828.39
Résultats définitifs		179 839.79	70 424.54	
Report en 2018		109 415.25		

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

2 - Affectation des résultats du compte administratif du budget de la commune

Délibération n°2019-07

Le conseil municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par M MAILLE Antoine, Maire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement, soit 70 424.54

Report excédentaire en section de fonctionnement, soit 109 415.25

3 - Approbation du Compte de Gestion du budget principal de la commune dressé par M. LE GUEN Gilbert, Receveur municipal.

Délibération n°2019-08

Le Conseil municipal :

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des opérations :

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01/01 au 31/12/ 2018 ;

2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

4 - Vote du budget 2019

En présence de Monsieur LE GUEN Gilbert, Receveur municipal à la Trésorerie de LISIEUX INTERCOM, il est procédé au vote du budget 2019 de la commune

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chap.	Libellé	Montants votés
011	Charges à caractère général	155 200.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	178 850.00
65	Charges de gestion courante	54 099.00
	Total des dépenses de gestion courante	388 149.00
66	Charges financières	11 542.00
67	Charges exceptionnelles	53 324.06
022	Dépenses imprévues	5 000.00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	458 015.25
023	Virement à la section d'investissement	74 886.00
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	74 886.00
	TOTAL des dépenses de fonctionnement	532 901.25
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chap.	Libellé	Montants votés
013	Atténuation de charges	300.00
70	Produits des services	46 520.00
73	Impôts et taxes	256 366.00
74	Dotations et participations	90 200.00
75	Autres produits de gestion courante	29 300.00
77	Produits de gestion courante	800.00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	423 486.00
	TOTAL	423 486.00

	Résultat reporté de 2017	109 415.25
	TOTAL des recettes de fonctionnement	532 901.25

Section d'Investissement

	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
21	Immobilisations corporelles	194 204.00
	Total de dépenses d'équipement	194 204.00
16	Emprunts	44 082.00
020	Dépenses imprévues	2 644.00
	Total des dépenses réelles d'investissement	240 930.00
	TOTAL	240 930.00
001	Solde d'exécution négatif reporté	68 068.54
	TOTAL des dépenses d'investissement	308 998.54
	RECETTES D'INVESTISSEMENT	
13	Subventions d'investissement	5 848.00
16	Emprunt	143 000.00
	Total des recettes d'équipement	148 848.00
10	Dotations	14 390.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	70 424.54
	Total des recettes réelles d'investissement	85 264.54
021	Virement de la section de fonctionnement	74 886.00
	TOTAL des recettes d'investissement	308 998.54

Vote du budget 2019 – Taux d'imposition 2019

Délibération n°2019-09

Le budget de la section de fonctionnement est équilibré en dépenses et en recettes à la somme de 532 901.25, celui de la section d'investissement en dépenses et en recettes à la somme de 308 998.54.

Pour parvenir à l'équilibre de ce budget il est nécessaire de modifier les taux des taxes locales de l'année 2018 pour l'année 2019.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après l'analyse faite par Monsieur le Receveur Municipal le conseil municipal décide de modifier les taux des taxes locales de l'année 2018 pour l'année 2019 comme suit :

- Taxe d'habitation : 9.06 % à 9.15%
- Taxe foncier bâti : 19.46 % à : 19.65 %
- Taxe foncier non-bâti : 31.68 % à : 32.00 %

5 - Approbation du compte administratif du budget du lotissement « le tourniquet »

Délibération 2019 – 10

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur RUAUX Jean-Claude, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par M MAILLE Antoine, Maire, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Dépenses	Recettes
Résultat reporté		235 738.71
Opérations de l'exercice	41 117.11	71 387.50
Résultat définitif		266 009.10

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

6 - Affectation du résultat du budget du lotissement « le tourniquet »

Délibération n°2019 -11

Le conseil municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par M MAILLE Antoine, Maire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Report excédentaire en section de fonctionnement, soit 266 009.10

7 - Approbation du Compte de Gestion du budget annexe du lotissement de la commune dressé par M. LEGUEN Gilbert, Receveur municipal

Délibération n°2019-12

Le Conseil municipal :Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les

bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des opérations :

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01/01 au 31/12/ 2018 ;

2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

8 – Vote du budget annexe du lotissement 2019

Délibération n°2019-13

	Dépenses de Fonctionnement	
605	Achats de matériels, équipements et travaux	35 000.00
678	Charges exceptionnelles	215 000.00
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	
022	Dépenses imprévues	16 009.10
	Total des dépenses de fonctionnement	266 009.10
	Recettes de Fonctionnement	
R 002	Résultat reporté exercice 2017	266 009.10
	Total des recettes de fonctionnement	266 009.10

9 - Lotissement du Tourniquet Travaux tranche 3 – avenants – régularisation

Délibération n°2019-14

Vu la délibération n°2011-07 en date du 9 mars 2011 ayant pour objet le marché de travaux de viabilisation de la troisième tranche du lotissement « le tourniquet », qui a attribué à l'entreprise COLAS le lot n°1 les travaux de voirie, Assainissement et Espace verts pour un montant de 95 212.90 € HT soit 113 874.63 € TTC d'une part, et d'autre part à l'entreprise

STEPELEC, le lot n°2 les travaux de réseaux divers (électricité, éclairage public, téléphone) pour un montant de 16 790.00 € HT soit 20 080.84 € TTC

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le dossier étant très ancien à l'époque il a été indiqué dans le CCAP (cahier des clauses administratives particulières) que le détail estimatif faisait partie des pièces contractuelles ; et que des avenants doivent être établis pour fixer les quantités définitives du marché.

Le conseil décide donc, de procéder à des avenants auprès des entreprises citées afin de régulariser l'ensemble du marché et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder à la réalisation de ces avenants.

Pour le lot n°1 :

Montant initial du marché HT 95 212.90 € taux de TVA à 19.6 %, montant TTC 113 874.63 €

Montant du marché après avenant n°1 : montant HT soumis à TVA 19.6% : 45 339.70 €

Montant soumis à TVA 20 % : 49 873.20 € soit un montant TTC 114 074.12 €

Montant du marché après avenant n°2 : montant HT soumis à TVA 19.6 % 45 339.70 €

Montant soumis à TVA à 20 % : 45 711.29 €

=> soit un **montant TTC 101 599.31 €**

Pour le lot n°2

Montant initial du marché HT 16 790.00 € taux de TVA à 19.6%, montant TTC

20 080.84 €

Montant du marché après avenant n°1 : montant HT soumis à TVA 19.6 % : 10 690.00 €

Montant HT soumis à TVA 20 % : 6 670.00 € soit un montant TTC 20 789.24 €

Montant du marché après avenant n°2 : montant HT soumis à TVA 19.6 % : 10 690.00 €

Montant HT soumis à TVA 20 % : 5 664.58 €

⇒ soit un **montant TTC : 19 582.74 €**

Fait et délibéré en séance les : jour, mois et an susdits